



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt quatre

Le 19 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

ABSENTS / EXCUSÉS : Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Mickaël JUIGNE)).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : CONVENTION POUR LA VENTE DES BIENS MOBILIERS DE LA MAISON TRUAN (26 RUE SAINTE-MARIE)

Rapporteur : Fanny PIRA

A la suite de l'acceptation du legs de M. TRUAN concernant la maison du 26 rue Sainte-Marie à Yvré l'Evêque, il convient de mettre en vente une partie des biens mobiliers.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'Hôtel des ventes des Remparts afin de procéder à la vente aux enchères des biens ayant une valeur selon la liste établie par le commissaire-priseur le 14 février 2023 et annexée à l'acte notarié.

Selon les termes de la convention, les frais prélevés sur le produit de la vente sont les suivants : 15.60% (vente classique) + 4.8% (expertise pour les objets d'art).

Après réalisation de la vente, la liste des biens vendus et du prix obtenu sera présentée en conseil municipal.

Vu l'avis de la commission finances du 4 novembre 2024,

Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'Hôtel des ventes des Remparts afin de procéder à la vente aux enchères des biens listés dans l'inventaire du legs de M. TRUAN.

M. JUIGNE demande que la date de la vente soit communiquée sur le site internet de la commune pour permettre aux habitants de participer.

Mme FLEURY précise que c'est ce qui est prévu. La vente aura lieu le 14 décembre 2024 à 14h.

M. JUIGNE demande également s'il est prévu d'affecter les sommes qui seront récoltées.

Mme FLEURY précise que les sommes ne sont pas fléchées pour l'instant. Elle ajoute qu'elle a souhaité s'inscrire dans la vente de Noël car celle-ci concerne les objets d'arts. D'autres ventes auront lieu pour les autres objets mobiliers plus ordinaires.



DEL 24-076

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 novembre 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

